



Procès-verbal

Bureau Directeur du 29 novembre 2013

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude, GARCIA François, PERRUCHET Claude, BANA Philippe, JACQUET Michel, PRADIER Grégory, PILET Aurélia (en partie).

Excusé : BERNAT-SALLES Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h au siège de la FFHB.

Joël DELPLANQUE souhaite que cette réunion commence par l'évocation d'un des grands moments du handball féminin français avec le titre conquis en 2003 en Croatie face à la Hongrie dans une rencontre qui restera une des grandes pages de notre sport. Véronique PECQUEUX-ROLLAND et Nodjialem MYARO, aujourd'hui élues fédérales, ont vécu cette aventure exceptionnelle. Elles expriment d'abord la satisfaction de se retrouver 10 ans plus tard, dans le cadre du Tournoi RAZEL-BEC, après ce titre homérique avec celles qui ont écrites ce moment fort du handball français. Elles souhaitent, au-delà de ces retrouvailles, être le relai vers les performances de la prochaine équipe de France. Le Bureau Directeur adresse tous ses remerciements aux joueuses et au staff qui ont permis de réaliser un évènement exceptionnel. Ce moment de rassemblement est avant tout tourné vers l'avenir avec joie et recueillement. Le Président les remercie à son tour et exprime sa satisfaction d'avoir deux joueuses de cette équipe à des postes de responsabilités au sein de la fédération.

Le Bureau Directeur valide le procès-verbal de sa séance du 18 octobre 2013.

Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de François GARCIA, Président, le Bureau Directeur approuve la désignation de Denis KELLER comme membre de la Commission Centrale d'Arbitrage en remplacement de Joël GERARD.

Sur proposition de Philippe GREGOIRE, Président, le Bureau Directeur valide la désignation des deux représentants de la LNH au sein de la commission des agents de la FFHB en application de l'article 9.3 du règlement relatif à l'activité d'agents sportifs de handball. Il s'agit comme titulaire de Vincent MOMPER (président du club de Sélestat), et comme suppléante d'Anne-Laure MICHEL (responsable des activités sportives à la LNH). Ces deux personnes ont été désignées par le Comité Directeur de la LNH du 12 novembre 2013.

Le procès-verbal du Bureau Directeur des 12 et 13 septembre annonçait la démission de Véronique PECQUEUX-ROLLAND du Conseil d'Administration. Or celle-ci, après une entrevue avec Joël DELPLANQUE, a finalement souhaité, à partir d'une redéfinition de ses attributions, poursuivre ses activités au sein des instances dirigeantes de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide la nomination de Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE comme chef de délégation sur France Junior filles en remplacement d'Odile DUBUS qui remplira les fonctions de chef de délégation auprès de l'équipe de France A féminine.

Nodjialem MYARO informe le Bureau Directeur de la date proposée à ce jour pour l'organisation de la Nuit du handball en partenariat entre la LNH et la LFH. Celle-ci pourrait se dérouler dans la soirée du dimanche 25 mai 2014.

Philippe BANA évoque les difficultés rencontrées avec l'UCPH en ce qui concerne la mise en place du dispositif dit du « JFL » (à ce stade, le Joueur Formé Localement serait celui qui aurait passé au minimum 3 saisons au sein du Parcours de l'excellence sportive, soit en Pôle et/ou en Centre de Formation ; ou disposerait de 7 saisons de licence en France avant l'âge de 23 ans). La LNH et le syndicat des joueurs semblent favorables à cette mesure. Il s'agit de poursuivre des négociations pour étaler la mise en œuvre dans le temps, compte-tenu de l'inquiétude des clubs pour respecter les contraintes liées au nombre minimum de JFL dans l'effectif professionnel et sur la FDME. A cet égard, Philippe BANA précise que 2 joueurs sur 3 signent un contrat de travail de joueur à l'issue de leur formation en centre de formation.

Philippe BANA évoque aussi les demandes des clubs masculins concernant le soutien aux clubs disposant d'internationaux français. Les subventions versées par la FFHB sont conformes aux dispositions de la convention FFHB/LNH, entrée en vigueur à sa signature le 13 octobre 2013. Les deux Présidents se sont rencontrés récemment pour évoquer les dossiers en cours qui nécessitent de préciser les interlocuteurs de chaque instance.

Les premiers travaux sur le contrôle de gestion commun entre la CNCG et la CNACG font apparaître certaines difficultés sur les modalités de l'harmonisation même si la volonté affichée est de travailler sur des bases communes. La conduite des procédures de sanctions pourrait être confiée à une commission commune indépendante. Le Bureau Directeur réaffirme son attachement à la mise en place d'un contrôle de gestion indépendant des organes dirigeants de la FFHB et de la LNH conformément au souhait de notre Ministère de tutelle qui envisage de légiférer encore davantage en ce sens. La gestion de la ProD2 confiée par la FFHB à la LNH pourrait intervenir au début de la saison 2016-2017 au regard des contraintes d'adaptation des divisions du régime général de la FFHB et en cohérence avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé sur les clubs de N1M.

La situation de prêt de joueur pour une courte durée, soulevée par la médiatisation du cas de Jérôme FERNANDEZ, pris dans un système, correspond à une variable d'ajustement. Il n'y a pas d'illégalité dans cette situation même si celle-ci ne paraît pas satisfaisante. La règle internationale le permet sur une situation de moins de deux mois. En termes d'éthique, il s'agit de modifier la réglementation pour l'aménager à l'image de ce qui se fait à l'EHF dans le cadre de la Champion's League. La LNH devra l'écrire dans ses textes mais ce travail pourra faire l'objet d'une collaboration avec les structures fédérales. Il faudra jouer sur les calendriers, la cohérence et l'éthique des compétitions. Le Bureau Directeur exprime à Jérôme, blessé lors de la compétition au Qatar, tout son soutien en espérant le retrouver au sein de l'équipe de France en janvier 2014 au Danemark.

Jacques BETTENFELD explique au Bureau Directeur la procédure d'annulation de la désignation de l'expert décidée par la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Montpellier le 26 novembre 2013, dans le cadre de l'affaire pénale des paris sportifs autour de la rencontre Cesson/Montpellier. Conformément à cette décision, le rapport de l'expert est également annulé ainsi que plusieurs pièces ou extraits du dossier liés à cette expertise. L'annulation du rapport de l'expert n'a pas entraîné l'annulation des actes de poursuites contre, notamment, les joueurs et le Juge d'Instruction dispose encore de la faculté de procéder à une nouvelle désignation d'expert. Le Bureau Directeur souhaite simplement que la justice fasse son travail jusqu'à la décision définitive.

Le Bureau Directeur évoque les problèmes rencontrés au sujet de l'organisation des rencontres de Coupe de France nationale entre les clubs de métropole et les clubs ultra marins. Il souhaite que des propositions soient faites en concertation entre la COC et le CPLUM au mois de janvier 2014 sur des modalités réalistes à mettre en œuvre pour envisager la place des départements d'outre-mer dans cette compétition nationale. La principale préoccupation est liée au déplacement des clubs métropolitains compte-tenu des impératifs de calendrier et financiers du déplacement. En cette circonstance, le Bureau Directeur adresse son soutien à Pascal BAUDE qui a dû répondre à des exigences et interpellations parfois très contradictoires des clubs engagés.

Joël DELPLANQUE avait envisagé la tenue d'une Assemblée Générale exceptionnelle au début janvier 2014 autour de la Golden League, dans le cadre d'un achat ou d'une vente de notre siège fédéral. Nous avons associé la modification des statuts à ce moment-là. Il propose finalement la tenue d'un CPL/CPC pour présenter l'ensemble des projets envisagés lors de nos précédentes réunions et qui soulèvent des questions ou interrogations dans les structures fédérales auxquels ces projets ont été déjà présentés et évoqués. Celui-ci se déroulera les 4 et 5 janvier 2014 au matin dans l'amphithéâtre du CNOF et l'hébergement est prévu à l'Hôtel Ibis voisin. Le principe adopté est une présentation en plénière de 10 à 15 minutes sous forme de diaporamas et des questions-réponses sur la même durée. La présentation sera ensuite utilisée comme outil pédagogique, notamment sur le site Internet fédéral, qui permettra les discussions dans les territoires. Le Bureau Directeur valide à l'unanimité cette proposition qui sera soumise au Conseil d'Administration qui va se dérouler à la suite du présent Bureau Directeur.

Michel JACQUET et Claude SCARSI évoquent la situation des personnels des services communication, marketing et évènementiel et le lien avec le Mondial 2017. Externalisation ou réorganisation interne de ces services, implication d'élus fédéraux, compétences et efficacies sont les idées qui ont émergé de cet échange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h en attente de la rencontre demandée par les Présidents de clubs de LFH avec le Bureau Directeur. Ils avaient souhaité cette rencontre pour échanger sur la gouvernance de la LFH.

Cette rencontre s'est déroulée à partir de 14 h 30 à la suite de la réunion du Bureau Directeur.

Jean-Marie SIFRE, Président de l'UPCD1F, et Olivier GEBELIN, secrétaire de cette même Union, accompagnés des Présidents ou représentants des clubs de Fleury Loiret, Le Havre, Metz, Mios, Nantes, Nice, Nîmes et Toulon, sont présents. Besançon était excusé.

Après une rapide introduction de Jean-Marie SIFRE sur les raisons de cette demande, il est donné lecture par Marie-Jeanne TORRES d'une lettre qui rappelle les motivations de la demande de cette rencontre au sujet des interrogations des clubs sur les décisions prises pour la LFH. L'évocation de l'histoire de la LFH doit amener une transition entre l'association des présidents de clubs et la FFHB vers davantage d'implication des présidents. A la question posée par le Président sur l'intégration à la LNH, les présidents de clubs répondent non. D'autre part, l'indépendance n'est pas souhaitée dans l'immédiat. Il reste l'amélioration des relations à travers une concertation sur les évolutions du règlement de la LFH, à partir des remarques évoquées au cours de la lecture de la lettre.

L'histoire a été marquée par une évolution des budgets et des exigences de la FFHB pour les recherches marketing, droits TV et mise à disposition des internationales, la mise en place du dispositif JIPES, l'arbitrage, les revêtements de sol Gerflor, le médical, une représentation souhaitée des clubs à la CNCG et un manque de lisibilité du budget. Une coopération constructive s'avère nécessaire par une évolution du fonctionnement et des règlements dans les domaines très variés : communication, marketing, CNCG.

« Quelle image la FFHB nous renvoie ? » Il y a un besoin de reconnaissance vis-à-vis des dirigeants des clubs. Le facteur déclenchant, s'il a été la nomination de Nodjialem MYARO, ne remet nullement en cause cette décision du ressort des instances de la FFHB. La négociation des droits TV a marqué aussi le manque de transparence. Les présidents de clubs estiment que davantage que le fond, il y a surtout un problème de méthode. Ils ont la sensation de subir les événements alors qu'ils sont des acteurs essentiels du Handball féminin de Haut Niveau. La situation actuelle doit permettre de faire évoluer le fonctionnement au sein du CODIR. Un groupe de travail, avec les représentants des clubs, sera mis en place à l'initiative de Nodjialem MYARO pour apporter des propositions de modifications éventuelles des règlements de la LFH. La responsabilité des Présidents est réelle et elle apparaît importante dans l'évolution de ce secteur. Le Bureau Directeur est conscient du travail réalisé au sein des clubs et il prend en considération la démarche effectuée aujourd'hui par les présidents de clubs.

Le Président résume les échanges sur une problématique liée à l'autonomie, tout en rappelant que la LFH est, en application de l'article 24.4 des statuts fédéraux, un organe à autonomie renforcée au sein de la FFHB et fonctionne selon le modèle d'une ligue professionnelle interne à la FFHB. Il accepte un engagement de discussions autour du règlement de la LFH à partir d'un travail fait avec la Présidente de la LFH, le Secrétaire Général et les représentants des clubs de la LFH. Il rappelle la confiance accordée par la FFHB et ses instances à la nomination de Nodjialem MYARO et reconnue dans les propos des représentants des clubs en début de rencontre.

Nodjialem MYARO réaffirme son engagement à ce que les clubs soient entendus et reconnus au sein du CODIR et de la FFHB. Elle propose une réunion de concertation sur les modalités de travail sur les sujets soulevés ce jour. Elle se tiendra téléphoniquement le vendredi 20 décembre à partir de 12 h.

La séance est levée à 16 h.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général